

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS
DE

LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR

FINANCIÈRE ADVERLINE SAS

PRÉSENTÉE PAR

CM-CIC Securities

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES, DE LA SOCIÉTÉ ADVERLINE**



Le présent document relatif aux autres informations de la société ADVERLINE (« ADVERLINE » ou la « Société ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 17 octobre 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité d'ADVERLINE.

Le présent document d'information complète la note d'information en réponse d'ADVERLINE visée par l'AMF le 16 octobre 2012 sous le numéro 12-492.

Le présent document ainsi que la note d'information en réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la société ADVERLINE (www.adverline.com) et peuvent être obtenus sans frais auprès de : ADVERLINE, 5, rue de la Terrasse - 75017 Paris à l'attention de Monsieur Charles Costa de Beauregard ou auprès du CM-CIC Securities, Département Corporate, 6, avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mises à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	4
2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE	5
2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	5
2.5.1 Dénomination sociale	5
2.5.2 Forme juridique, nationalité, siège social	5
2.5.3 Registre du commerce et des sociétés	5
2.5.4 Constitution, durée et exercice social	5
2.5.5 Objet social	5
2.2 RAPPEL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE	6
2.5.1 Description de l'Activité	6
2.5.2 Organigramme du groupe ADVERLINE	7
2.3 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ	8
2.5.1 Répartition du capital social d'ADVERLINE à la date du dépôt du présent document	8
2.5.2 Evolution du capital social d'ADVERLINE depuis le 31 décembre 2011.	10
2.5.3 Situation des plans d'intéressement réservés aux salariés	10
2.5.4 Evolution des engagements hors bilan lors des opérations connexes à l'OPAS	11
2.5.5 Covenants annuels et semestriels auxquels est soumise ADVERLINE	11
2.4 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ	11
3. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE 2011	12
3.1 COMPTES ANNUELS 2011	12
3.2 RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - DESIGNATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	13
3.3 RAPPORT DE GESTION 2011	13
3.4 RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF AUX COMPTES DU PREMIER SEMESTRE 2012	13
4. ÉLÉMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	14
4.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2011	14
4.2 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	15
4.3 RAPPEL DE L'INFORMATION PERMANENTE DIFFUSÉE PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS	15
4.4 PROCÉDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRE OU ARBITRALES	34
4.4.1 Procédures au 31 décembre 2011	34
4.4.2 Procédures au 30 Juin 2012	34
4.5 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS	34
5. PERSPECTIVES D'AVENIR	35
6. PRÉSENTATION ET INFORMATION FINANCIÈRE SUR LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL	35
6.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL	35
6.1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	35

6.1.1.1	Dénomination sociale.....	35
6.1.1.2	Forme juridique, nationalité, siège social.....	35
6.1.1.3	Registre du commerce et des sociétés.....	35
6.1.1.4	Constitution, durée et exercice social.....	35
6.1.1.5	Objet social.....	36
6.2	REPARTITION DU CAPITAL ET GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL.....	36
6.2.1	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL.....	36
6.2.2	GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL.....	36
6.3	RAPPEL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ.....	37
6.4	INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE 2011.....	38
6.4.1	COMPTES ANNUELS 2011.....	38
6.4.2	RÉSUMÉ SUR L'ACTIVITÉ EN 2011.....	38
6.4.3	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE VERTICAL MAIL DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2011.....	39
6.5	PROCÉDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRE OU ARBITRALES.....	39

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

J'atteste que le présent document qui a été déposé le 17 octobre 2012 et qui sera diffusé le 17 octobre 2012, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société FINANCIÈRE ADVERLINE et visant les actions de la société ADVERLINE.

Extrait des observations du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux d'ADVERLINE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

.../...

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. »

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe ayant trait aux modalités de détermination des participations financières détenues par la société, dans la note III intitulée « Règles et méthodes comptables »

.../...

Extrait des observations du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés d'ADVERLINE au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

.../...

« Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1.2.9 de l'annexe intitulée « écarts d'acquisition » qui décrit la méthode de valorisation de la société KP Media. »

.../...

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 17 octobre 2012

Loïc Audren De Kerdrel
Directeur Général de la Société ADVERLINE

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

2.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

2.5.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est : « ADVERLINE ».

2.5.2 Forme juridique, nationalité, siège social

La Société est une société anonyme à conseil d'administration de droit français au capital de 1 413 717 euros dont le siège social est situé 5, rue de la Terrasse - 75017 PARIS.

2.5.3 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 723 266.

2.5.4 Constitution, durée et exercice social

La Société a été constituée le 5 janvier 2000 pour une durée de 99 ans qui expire le 4 janvier 2099.

Chaque exercice social de la Société a une durée de 12 mois, commençant le 1^{er} janvier et s'achevant le 31 décembre de l'année concernée.

2.5.5 Objet social

La Société a pour objet :

- l'achat et la vente des espaces publicitaires sur Internet ;
- la gestion des systèmes d'affiliation pour les entreprises ;
- le conseil et l'assistance dans la gestion, l'organisation et le développement d'entreprises ainsi que, plus généralement, toutes prestations de services dans les domaines financier, administratif, informatique, technique, commercial, de marketing, de gestion, de communication et d'information ;
- l'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de valeurs mobilières ;
- la création, le développement, la promotion, la communication, la commercialisation de tout document, publication, ouvrage sous quelque support que ce soit, selon les procédés existant ou à créer et, plus généralement, toutes les opérations relatives à la promotion et à la communication sous toutes leurs formes ;
- la prise de tous intérêts et participations de quelques façons qu'elles puissent se concevoir dans toutes les opérations susceptibles de favoriser les affaires sociales sous quelques formes que ce soit, acquisition, création, location, soit comme preneur, soit comme bailleur de tous fonds de commerce, établissement commerciaux et succursales répondant à l'objet social, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, fusion ;
- la location comme preneur ou comme bailleur de tous les locaux avec ou sans promesse de vente, l'édification de toute construction nouvelle, l'acquisition de tous immeubles pouvant

servir directement ou indirectement à tous objet de nature à favoriser le commerce de la société ;
la cession desdits immeubles ;

- toutes entreprises et opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à tous objets de nature à favoriser l'activité de la société.

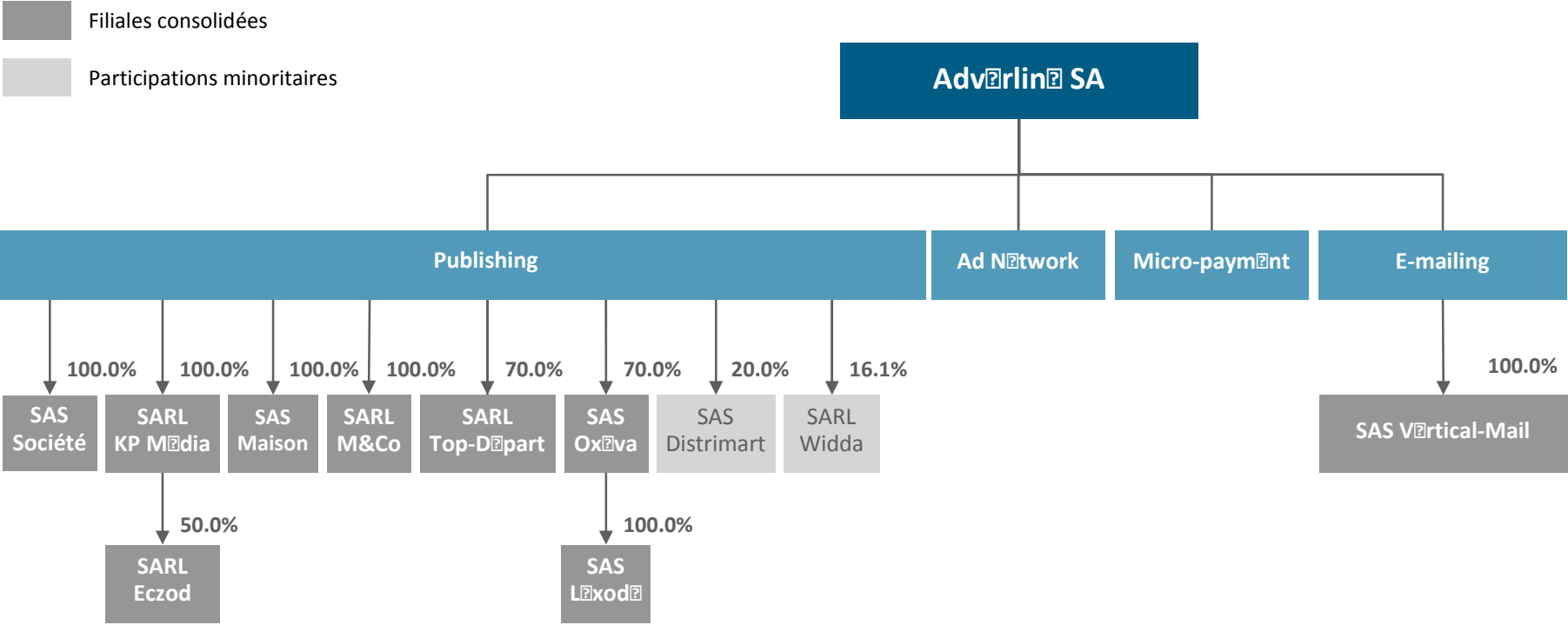
2.2 RAPPEL DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.5.1 Description de l'Activité

Les activités de la Société, toutes dans le domaine de l'Internet, se décomposent en cinq pôles :

- la régie publicitaire de sites internet, activité exercée directement par ADVERLINE sous sa dénomination sociale et via le site « zone adsl.com » pour la régie à la performance (génération de leads) ;
- le micro paiement en ligne, activité exercée directement par ADVERLINE sous la marque OPTELO ;
- l'édition de contenus exercée indirectement au travers de ses filiales éditrices des sites « societe.com », « maison.com », « Kelprof.com », etc. prolongée par la détention de participations minoritaires synergiques dans différents éditeurs de contenus ;
- l'e-mailing BtoB au travers de sa filiale VERTICAL MAIL dont ADVERLINE détient 100 % du capital et
- l'hébergement de sites internet au travers de sa filiale OXEVA dont ADVERLINE détient 70 % du capital.

2.5.2 Organigramme du groupe ADVERLINE



2.3 RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ

2.5.1 Répartition du capital social d'ADVERLINE à la date du dépôt du présent document.

A la connaissance de la Société, la répartition de son capital et de ses droits de vote à la date du présent document est la suivante :

Actionnaires	Répartition des Actions Adverline						Répartition des droits de vote ¹				
	Nombre	%	Actions gratuites attribuées en période de conservation ²	Impact des contrats de liquidité	Répartition après prise en comptes des 56.593 actions possédées par assimilation par l'Initiateur ³	%	Nombre	%	Impact des contrats de liquidité	Répartition après prise en comptes des 56.593 actions possédées par assimilation par l'Initiateur ⁴	%
Financière Adverline	3 006 081	53,2%		56 593	3 062 674	54,2%	3 006 081	44,0%	56 593	3 062 674	44,8%
CKFD	1 204 502	21,3%			1 204 502	21,3%	2 222 306	32,5%		2 222 306	32,5%
Fondateurs	4 210 583	74,5%			4 267 176	75,5%	5 228 387	76,5%		5 284 980	77,4%
Salariés actuels	87 564	1,5%	45 793		41 771	0,7%	129 335	1,9%		83 542	1,2%
Anciens Salariés	127 932	2,3%	10 800		117 132	2,1%	245 064	3,6%		234 264	3,4%
Anciens Administrateurs	4	0,0%			4	0,0%	8	0,0%		8	0,0%

¹ Droits de vote déterminés conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, c'est-à-dire sur la base de l'ensemble des Actions Adverline auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les 7.130 Actions Adverline auto-détenues privées de droit de vote

² Ces 88.155 Actions Adverline font référence aux Actions Gratuites Émises. Parmi ces Actions Gratuites Émises, 56.593 font l'objet de contrats de liquidité avec Financière Adverline

³ Cette colonne montre la répartition du capital d'Adverline en prenant en compte les Actions Adverline détenues par Financière Adverline par assimilation conformément aux dispositions de l'article L. 233-9, 4° du code de commerce et 223-11 du Règlement général de l'AMF

⁴ Cette colonne montre la répartition des droits de vote d'Adverline en prenant en compte les Actions Adverline détenues par Financière Adverline par assimilation conformément aux dispositions de l'article L. 233-9, 4° du code de commerce et 223-11 du Règlement général de l'AMF

Institutionnel	1	0,0 %			1	0,0 %	2	0,0 %		2	0,0 %
Marc Wacongne	39 062	0,7 %	31 562		39 062	0,7 %	46 562	0,7 %		46 562	0,7 %
Particulier	202	0,0 %			202	0,0 %	404	0,0 %		404	0,0 %
Particuliers Loi TEPA	255	0,0 %			255	0,0 %	255	0,0 %		255	0,0 %
Actions auto-détenues⁵	7 130	0,1 %			7 130	0,1 %					
Public	1 182 135	20,9 %			1 182 135	20,9 %	1 182 135	17,3 %		1 182 135	17,3 %
Total	5 654 868	100,0 %	88 155		5 654 868	100,0 %	6 832 152	100,0 %		6 832 152	100,0 %

⁵ Les 7.130 droits de vote attachés aux Actions Adverline auto-détenues par la Société sont théoriques, dans la mesure où ces Actions Adverline sont privées de droit de vote

En application des dispositions des articles 223-15-1 du règlement général de l'AMF et L.233-7 du Code de commerce, la société FINANCIÈRE ADVERLINE a déclaré, par courriers en date des 28 et 29 juin 2012 (i) à l'AMF avoir franchi à la hausse le 26 juin 2012 le seuil de 50% du capital et des droits de vote de la Société et (ii) à ADVERLINE avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 50% du capital et des droits de vote de la Société.

Consécutivement à la prise de participation de la société FINANCIÈRE ADVERLINE, messieurs Loïc AUDREN DE KERDREL et Charles COSTA DE BEAUREGARD, leur famille et leur société commune la société CKFD ont déclaré (i) auprès de l'AMF le 29 juin 2012 avoir franchi à la baisse, de concert, le seuil de 50% des droits de vote de la Société et (ii) à ADVERLINE avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% en capital et de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 50% en droits de vote.

A ce jour les membres des familles AUDREN DE KERDREL et COSTA DE BEAUREGARD ne détiennent plus d'actions d'ADVERLINE.

2.5.2 Evolution du capital social d'ADVERLINE depuis le 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, le capital social d'ADVERLINE ressortait à 1 400 303,25 € divisé en 5 601 213 actions de 0,25 € de valeur nominale chacune entièrement libérées.

Le 30 mars 2012, le conseil d'administration a constaté l'augmentation du capital social d'une somme de 4 140,50 € par création de 16 562 actions nouvelles, correspondant à la constatation du caractère définitif de l'attribution gratuite de 16 562 actions (attribution décidée suivant conseil d'administration de la Société le 17 juin 2008).

Le 27 avril 2012, le conseil d'administration a constaté l'augmentation du capital social d'une somme de 5 387,50 € par création de 21 550 actions nouvelles, correspondant à la constatation du caractère définitif de plusieurs attributions gratuites de 21 550 actions (attributions décidées suivant conseils d'administration de la Société les 21 avril 2010, 22 avril 2010 et 29 avril 2009).

Le 3 Août 2012, le conseil d'administration a constaté l'augmentation du capital social d'une somme de 3 885,75 € par création de 15 543 actions nouvelles, correspondant à la constatation du caractère définitif de plusieurs attributions gratuites d'actions pour un total de 15 543 actions (attributions décidées suivant conseils d'administration des 22 avril 2010 et 30 juin 2010).

En conséquence de ces opérations, le capital social s'élève à ce jour à 1 413 717,00 € réparti en 5 654 868 actions de 0,25 € de valeur nominale, entièrement libérées.

2.5.3 Situation des plans d'intéressement réservés aux salariés

Les actionnaires d'ADVERLINE ont autorisé le conseil d'administration à procéder à plusieurs attributions gratuites d'actions. Il reste à ce jour 106 439 actions pouvant encore être attribuées, soit 1,81 % du capital après dilution.

Le conseil d'administration ADVERLINE, ayant en effet fait usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale, a procédé à plusieurs attributions gratuites d'actions en date des 15 décembre 2005, 26 juin 2006, 12 mars 2007, 27 septembre 2007, 10 octobre 2007, 17 juin 2008, 2 septembre 2008, 29 avril 2009, 21 et 22 avril 2010, 30 juin 2010, 6 avril 2011, 30 mars 2012, 19 juin 2012 et 14 Septembre 2012 pour un nombre total autorisé d'actions gratuites de 695 132.

A la date du présent document, la situation de ces plans est la suivante :

Nombre total d'actions attribuées gratuitement	547.339
<i>dont nombre d'actions attribuées gratuitement en cours d'acquisition</i>	88 000
<i>dont nombre d'actions attribuées gratuitement en cours de période de conservation</i>	88.155
Nombre total d'actions pouvant encore être attribuées gratuitement	106 439

Il n'existe pas d'autre valeur mobilière ou droit donnant accès au capital de la Société.

2.5.4 Evolution des engagements hors bilan lors des opérations connexes à l'OPAS.

ADVERLINE a consenti le 26 juin 2012, une promesse de vente au profit de MEDIAPOST HOLDING portant sur l'intégralité des actions VERTICAL MAIL, ce qui représente le seul accord concomitant à la prise de participation majoritaire de l'Intiateur dans le capital d'ADVERLINE et au lancement consécutif de l'OPAS sur ADVERLINE . Dans ce cadre, il n'y a pas eu modification des engagements hors bilan du groupe ADVERLINE en relation avec cet accord. (cf § 6.1 ci-après)

2.5.5 Covenants annuels et semestriels auxquels est soumise ADVERLINE.

Au titre des emprunts souscrits avec BANQUE POPULAIRE et CRÉDIT DU NORD, ADVERLINE s'engage à ce que, à chaque date de publication de ses comptes annuels consolidés, ainsi qu'à chaque date de publication de ses comptes semestriels, les ratios suivants, définis ci-dessous, soient respectés, à savoir :

R1 : Dettes Financières Nettes / Capitaux Propres Consolidés, soit strictement inférieur à 1

R2 : Dettes Financières Nettes / CAF, soit strictement inférieur à 4

Ces ratios sont strictement respectés au 30 juin 2012.

2.4 ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Lors du conseil d'administration d'ADVERLINE du 26 juin 2012, la composition de son conseil d'administration a été modifiée afin de refléter le nouvel actionnariat de la Société ainsi qu'il en est fait mention dans le communiqué du 27 juin 2012 (repris en page 20 du présent document):

Le conseil d'administration de la Société est donc composé depuis le 26 juin 2012 comme suit :

- Madame Nathalie ANDRIEUX (présidente du conseil d'administration) ;
- Monsieur Loïc AUDREN DE KERDREL (directeur général et administrateur) ;
- Monsieur Hugues HANSEN (administrateur) ;
- Monsieur Sébastien CARON (administrateur) ;

Par ailleurs, la Société compte deux directeurs généraux délégués.

- Monsieur Charles COSTA DE BEAUREGARD (directeur général délégué, non administrateur)
- Monsieur Marc WACONGNE (directeur général délégué, non administrateur)

3. INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE 2011

3.1 COMPTES ANNUELS 2011

Présentation des informations financières sélectionnées pour les exercices 2011 et 2010 : bilan et compte de résultat. (données consolidées)

Compte de résultat :

€	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	24 891 K€	23 379 K€
Var. %	6,09%	32%
Résultat d'exploitation	4 781 K€	4 076 K€
% du CA	19,21 %	17,43 %
Résultat courant avant impôts	4 592 K€	3 811 K€
Résultat net avant dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	2 397 K€	1 919 K€

Bilan :

€	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations	19 973 K€	22 133 K€
Capitaux propres	21 445 K€	19 107 K€
Trésorerie nette	4 008 K€	2 729 K€
Total actif et passif	35 098 K€	34 572 K€

Tableaux de flux :

€	31/12/2011	31/12/2010
Flux générés par l'activité	2 178 K€	3 491 K€
Flux net d'investissement	- 1 309 K€	- 1 168 K€
Flux net financier	410 K€	- 2 185 K€
Variation de trésorerie	1 279 K€	138 K€

La société ADVERLINE est cotée sur le marché ALTERNEXT PARIS depuis le 19 mai 2006.

Dates	Cours en euros	Variation en pourcentage par rapport au cours d'introduction
Introduction le 19/05/2006	7,05 €	NA
Fin décembre 2009	3,72 €	- 47,23 %
Fin décembre 2010	4,52 €	- 35,89 %
Fin décembre 2011	4,56 €	- 35,32 %
Cours le plus bas de l'année 2012	4,26 €	- 39,57 %
Cours le plus haut de l'année 2012	8,48 €	+ 20,28 %
Cours au 27 septembre 2012	8,59 €	+ 21,84 %

Les informations financières relatives à la Société peuvent être consultées sur le site internet de la Société (www.adverline.com) sous la rubrique « publications ».

3.2 RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - DESIGNATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les rapports du commissaire aux comptes de la Société, monsieur Jean-René ANGELOGLOU, sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 et sur les conventions règlementées peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.adverline.com) sous la rubrique "publications".

En outre, suivant décision de l'assemblée générale annuelle du 29 juin 2012, les actionnaires ont pris acte que la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire venait à expiration et ont désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire : la société KPMG AUDIT IS SAS, dont le siège social est 3 rue du Triangle - 92 939 Paris la Défense et ce pour une durée de 6 exercices.

Au cours de la même assemblée, a été désigné en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant : la société KPMG AUDIT ID SAS, dont le siège social est 3 rue du Triangle - 92 939 Paris la Défense et ce pour une durée de 6 exercices.

3.3 RAPPORT DE GESTION 2011

Le rapport de gestion 2011 du groupe ADVERLINE peut être consulté sur le site internet de la Société (www.adverline.com) sous la rubrique « publications ».

Il est précisé que les facteurs de risques relatifs au groupe ADVERLINE tels que mentionnés dans le rapport de gestion 2011 sont complets et ne remettent pas en cause son exhaustivité.

3.4 RAPPORT D'ACTIVITE RELATIF AUX COMPTES DU PREMIER SEMESTRE 2012

Le rapport de gestion du groupe ADVERLINE relatif à l'activité du premier semestre 2012 peut être consulté sur le site internet de la Société (www.adverline.com) sous la rubrique « publications ».

4. ÉLÉMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS LE RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

4.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2011

RÉSULTATS DU 1^{ER} SEMESTRE 2012 :

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 sont rappelés ci-dessous :

En k€ Normes françaises *	S1 2012	S1 2011	Variation
Chiffre d'affaires net	13 179	12 372	+7%
Autres Produits d'exploitation	689	645	+7%
Résultat d'exploitation	2 274	2 452	-7%
Résultat courant avant impôts des sociétés intégrées	2 258	2 345	-4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	792	802	-1%
Résultat net, part de Groupe	802	435	84%

(*) Chiffres ayant fait l'objet d'un examen limité du commissaire aux comptes

COMMENTAIRE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2012

ADVERLINE poursuit sa croissance dans un contexte fortement marqué par la crise. Le chiffre d'affaire consolidé au premier semestre 2012 augmente de presque 7 % par rapport au premier semestre 2011 et s'établit à 13.179 K€.

1) le Pôle Régie

L'activité de Régie publicitaire regroupe les activités : Régie Display d'Adverline et Emailing B2B de Vertical-Mail.

Les chiffres bruts KANTAR font ressortir une progression extrêmement faible du marché sur 6 mois de 1,8%. Dans ce contexte difficile et malgré le départ de son 1er client Seloger toutefois compensé par les nouvelles signatures (Media365, Logic-Immo, les sites de Figaro Classifieds), la Régie Publicitaire Display s'est maintenue.

L'emailing B2B, à travers Vertical Mail, a connu un semestre plus difficile, particulièrement sur les mois d'avril et de mai qui ont à la fois concentré les élections et les ponts. De nombreuses campagnes ont ainsi été décalées ou annulées.

2) le Pôle Édition

Le groupe Societe.com a réalisé une excellente performance au 1^{er} semestre 2012 tant au niveau de l'audience de ses 3 sites annuaire.com, dirigeant.com et societe.com que de son chiffre d'affaires.

Avec une audience cumulée de près de 3 millions de visiteurs uniques/mois (Source : médiamétrie//Netratings - juin 2012) les sites du groupe Societe.com progressent de 42% sur un an et confortent la position du groupe "Societe" en tant que marque leader des sites B2B.

Cette forte croissance est issue de l'ensemble des produits historiques du site societe.com ainsi que du succès d'annuaire.com et de dirigeant.com.

L'activité de ZoneAdsl est en net recul au 1^{er} semestre 2012 en raison de la rupture d'un contrat avec un de ses call-centers avec qui elle réalisait une part significative de son chiffre d'affaires. Les récentes ouvertures de call-centers devraient permettre de retrouver rapidement le niveau d'activité historique.

3) Le Pôle micropaiement

Le micropaiement avec Optelo a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires sur un marché très concurrentiel qui reste soumis à une pression sur les marges.

4) le Pôle hébergement

Oxeva, la filiale spécialisée dans l'hébergement a réalisé un 1^{er} semestre 2012 stable en étroite corrélation avec l'activité Internet de ses clients. Sa marge brute reste stable sur le semestre écoulé en comparaison avec la marge brute du premier semestre 2011. Elle a achevé le développement de sa technologie et le recrutement de ses équipes techniques et concentre désormais ses efforts vers le développement commercial.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le niveau d'activité du groupe pour le second semestre 2012 sera comparable aux résultats enregistrés au cours du premier semestre 2012. Néanmoins, compte tenu de la conjoncture difficile de 2012, le groupe a peu de visibilité sur les intentions des agences media d'ici à la fin de l'exercice en cours.

4.2 CALENDRIER DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le calendrier de la communication financière de la Société peut être consulté sur le site internet de la Société (www.adverline.com) sous la rubrique « Agenda financier ».

4.3 RAPPEL DE L'INFORMATION PERMANENTE DIFFUSÉE PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE EN COURS

Les communiqués de presse figurant au présent paragraphe 4.3 peuvent être consultés sur le site internet de la Société (www.adverline.com), sous la rubrique « Publications » (communiqués de presse).

Communiqué de presse du 9 Janvier 2012 :

Bilan annuel du contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la société ADVERLINE à la Société de Bourse GILBERT DUPONT, à la date du 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 9 189
- Solde en espèce du compte de liquidité : 44 607,67 €

Il est rappelé que lors du communiqué de mise en œuvre, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 2 701
- Solde en espèces du compte de liquidité : 79 556,56 €

Communiqué de presse du 14 Février 2012 :

ADVERLINE lance sa propre solution de retargeting dynamique

La Régie Publicitaire ADVERLINE, spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet, annonce le lancement de sa propre solution de Retargeting Dynamique, aussi appelé « Retargeting Produit ». Grâce à sa technologie propriétaire Adnext, ADVERLINE offre la possibilité de faire des campagnes en Retargeting Dynamique sur son réseau fort de 21 millions de visiteurs uniques*. L'annonceur achète au coût par clic (CPC) ou au coût par lead (CPL/A). La technologie permet de « cibler » différentes catégories de population : déjà clients, nouveaux clients et futurs clients (visiteurs ayant placé un produit dans le panier sans concrétiser l'achat). Rémi WORONKIEWICZ, Affiliation & Retargeting Manager chez Priceminister, déclare : « nous avons mis en place la solution de retargeting avec ADVERLINE depuis quelques mois déjà et nous en sommes très satisfaits. En effet, grâce au travail de toute l'équipe et la technologie d'ADVERLINE, les coûts d'acquisition sont maîtrisés et les taux de conversion jusqu'à 3 fois supérieurs au display classique. »

Communiqué de presse du 7 Mars 2012 :

Societe.com signe un partenariat exclusif avec Boursorama et atteint les 3 M de Visiteurs Uniques mensuels

Societe.com (filiale du groupe ADVERLINE), spécialiste de l'information sur les entreprises et Boursorama.com, portail leader de l'information financière, signent un partenariat exclusif :

Depuis le 13 février 2012, Societe permet en effet aux internautes de Boursorama (via l'onglet Société) d'accéder gratuitement à un service premium de Societe.com : la cartographie des dirigeants. Cet outil dynamique et synthétique permet de découvrir le réseau d'influence des dirigeants et des administrateurs des entreprises françaises.

La cartographie des dirigeants donne des informations sur l'ensemble des 3 millions de dirigeants mandataires et administrateurs de sociétés françaises, cotées ou non cotées, sur le site www.dirigeant.com.

En fournissant ce contenu exclusif, Societe.com, dont l'audience a atteint un nouveau record historique (près de 3 millions de visiteurs uniques en janvier 2012*) souhaite augmenter sa visibilité auprès des 2.3 millions d'internautes exclusifs* de Boursorama et toucher son cœur de cible : les cadres-dirigeants des grandes entreprises.

Les dernières audiences de Boursorama.com et Societe.com :

Boursorama.com : 2 781 000 Visiteurs Uniques

Societe.com : 2 964 000 Visiteurs Uniques

Societe.com est rapidement devenu le n°1 de l'information légale et financière en ligne sur les entreprises françaises. La recherche des informations officielles du Registre National du Commerce et des Sociétés (RNCS) est accessible librement et rapidement grâce à un moteur de recherche extrêmement performant. L'offre s'est enrichie de nombreux services complémentaires : documents du Dépôt Légal numérisés (comptes annuels, statuts, actes), Bodacc, enquêtes de terrain, annonces légales, surveillance, liens capitalistiques...

Dirigeant.com, lancé en juin 2011 par Societe.com, a pour vocation de devenir le site de référence sur les dirigeants des entreprises françaises. Grâce à la cartographie des dirigeants, l'internaute peut naviguer sur le réseau de tous les dirigeants d'entreprises françaises et accéder à la sphère d'influence complète et officielle du dirigeant : l'étendue de ses fonctions et le poids des entreprises dont il est mandataire.

*Source : Médiamétrie//NetRatings Janvier 2012 ; Internaute exclusifs = internautes visitant Boursorama et non Societe.

Communiqué de presse du 13 Mars 2012 :

ADVERLINE accrédité par Facebook

La régie publicitaire ADVERLINE vient d'être accréditée par Facebook en tant qu'Advertising Provider et figure désormais dans la short list mondiale des 87 sociétés autorisées à monétiser les applications Facebook.

Seules les régies ayant obtenus cette accréditation sont autorisées à gérer et monétiser les espaces publicitaires des applications du plus grand réseau social mondial.

ADVERLINE est donc habilité à prendre en régie les applications disponibles sur Facebook, un marché qui séduit chaque mois entre 10 et 13 millions de Visiteurs Uniques* ultra ciblés.

Philippe Framezelle Directeur de la régie déclare « Nous travaillons depuis plusieurs mois sur le développement de technologies de ciblage innovantes au sein d'Adnext, notre adserver propriétaire. Après la mise à disposition d'Adnext en mode SaaS auprès de grands comptes, le lancement réussi du retargeting dynamique et l'ouverture de notre propre AdExchange, nous nous réjouissons de cette accréditation. Le long travail qui a été effectué avec les équipes technologiques de Facebook nous ouvre de nouvelles voies de développement dans la recherche d'inventaire toujours plus ciblé».

Communiqué de presse du 15 Mars 2012 :

Logic-Immo.com rejoint la régie ADVERLINE

www.logic-immo.com, site d'annonces immobilières et véritable trait d'union entre les particuliers et les professionnels de l'immobilier, rejoint la régie publicitaire ADVERLINE.

En offrant aux internautes le panorama le plus large de l'offre immobilière locale ainsi que des informations et conseils d'experts, www.logic-immo.com séduit plus d'un million de Visiteurs Uniques chaque mois (1 117 000 VU Médiamétrie//NetRatings Janvier 2012).

www.logic-immo.com vient renforcer l'offre ADVERLINE, leader sur l'univers Immo-Maison-Déco avec plus de 5 millions de Visiteurs Uniques (LaVieImmo.com, BHV.com, IdeesMaison.co, Maison.com...).

Communiqué de presse du 30 Avril 2012 :

Résultats annuels 2011

ADVERLINE (ALADV – FR0004176337), spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet, annonce ses résultats annuels consolidés 2011.

5ème semestre consécutif de croissance pour ADVERLINE et Résultat d'Exploitation historique de 4 781 K€, soit + 17% par rapport à 2010. Cette performance est portée par la croissance des activités à forte marge dont l'Edition. Le Groupe connaît une croissance du chiffre d'affaires (+6%) et du Résultat net (+25%).

<i>En milliers d'euros</i>	2011 Consolidé	2010 Consolidé	<i>Variation</i>
Chiffre d'affaires	24 891	23 379	+6%
Résultat d'exploitation	4 781	4 076	+17%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>19,20%</i>	<i>17,40%</i>	
Résultat courant avant impôt	4 592	3 811	+20%
<i>Résultat net part du groupe*</i>	<i>2 397</i>	<i>1 919</i>	+25%
<i>Marge nette</i>	<i>9,63%</i>	<i>8,20%</i>	

* Après intérêts minoritaires et avant dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.

1) Dynamisme de la Régie dans un contexte atone

Après une année 2010 en croissance de plus de 60%, la Régie publicitaire Display a connu une année de consolidation et a su conserver sa bonne rentabilité. Elle s'est hissée parmi les premières régies internet françaises dans un contexte publicitaire difficile.

Parallèlement elle a intensifié ses investissements technologiques qui lui ont permis d'être accréditée par Facebook, et figure désormais dans la short list mondiale des 87 sociétés autorisées à monétiser les applications du 1er réseau social. Pour développer son chiffre d'affaires auprès des annonceurs du e-commerce très ROIstes, ADVERLINE a également développé sa propre technologie de retargeting.

Autres faits marquants, la Régie a signé un contrat d'une durée de 3 ans avec les sites du Groupe Promovacances, a remporté en fin d'année la régie ses sites du groupe Media365, et a signé coup sur coup la prise en régie des sites Logic-Immo, Verif et la Vie Immobilière.

Quant à Vertical-Mail, la régie publicitaire leader sur l'emailing B2B, elle poursuit sa forte rentabilité et a dégagé des résultats historiques en 2011 : 2,3 M€ de résultat d'exploitation, soit +13,3%.

2) Croissance de l'audience et du CA dans l'Edition

Le pôle Edition atteint un chiffre d'affaires de 5 114 K€ contre 4 979 K€ en 2010, hors prise en compte des revenus publicitaires et micro paiement consolidés dans le chiffre d'affaires Régie et Micropaiement. La croissance est principalement tirée par les sites du groupe Societe.com (Societe.com, Dirigeant.com et Annuaire.com). L'audience dédupliquée progresse de 46% sur un an, à 3,7 millions de visiteurs uniques/mois, ce qui place le groupe societe.com parmi les toutes 1ères audiences des sites économiques (médiamétrie//Netratings janvier 2012).

3) Succès des nouveaux services de Micropaiement

L'activité de micropaiement est en forte croissance avec un chiffre d'affaires de 6 322 K€ contre 4 770 K€ l'année précédente grâce à la signature de nombreux contrats. Cette croissance se poursuit début 2012. Seloger fait notamment parti des sites qui ont retenu la solution Optelo de micropaiement et de mise en relation.

Loïc de Kerdrel, Président Directeur Général d'ADVERLINE commente : « 2011 a vu notre stratégie et nos investissements sur les métiers à forte marge récompensés. C'est une année très performante, malgré un contexte économique peu favorable à la publicité. Nous restons très optimistes pour 2012 qui va profiter des récents développements technologiques et des lancements de nouveaux produits. 2012 sera également l'année des synergies. ADVERLINE a en effet regroupé l'ensemble de ses activités au sein d'un même immeuble pour favoriser les échanges au sein du Groupe. Le second semestre verra l'émergence d'un pôle B2B (Societe.com, Annuaire.com, Dirigeant.com et Vertical Mail), leader en terme d'audience et de data, et à très forte rentabilité ».

Communiqué de presse du 3 Mai 2012 :

Négociation exclusive avec la société MÉDIAPOST HOLDING

Les actionnaires majoritaires de la société ADVERLINE, messieurs Loïc de KERDREL et Charles COSTA DE BEAUREGARD sont entrés en négociation exclusive avec la société MEDIAPOST HOLDING, filiale de La Poste, en vue de la cession du contrôle de la société ADVERLINE.

Il est rappelé que dans l'hypothèse où les négociations aboutiraient, la société MEDIAPOST HOLDING serait dans l'obligation de déposer une offre publique d'achat conformément aux termes du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

La société ADVERLINE a demandé la suspension de son cours de bourse à compter du 30 avril 2012 au matin et ce jusqu'à la parution d'un nouveau communiqué de presse.

Communiqué de presse du 27 Juin 2012 :

Acquisition par FINANCIÈRE ADVERLINE SAS, filiale de Médiapost Holding du capital d'ADVERLINE SA, au prix de 8,59 € par action.

À la suite de négociations exclusives qu'ils avaient annoncées dès le mois de mai 2012, les actionnaires fondateurs d'ADVERLINE, Loïc DE KERDREL et Charles COSTA DE BEAUREGARD, ont conclu le 26 juin 2012 un accord avec MEDIAPOST HOLDING SAS, filiale du Groupe La Poste, permettant à cette dernière d'acquérir le contrôle d'ADVERLINE.

Le bloc majoritaire, constitué des participations de Loïc DE KERDREL et de Charles COSTA DE BEAUREGARD, et de celles détenues par des actionnaires minoritaires d'ADVERLINE, représente 3.618.914 actions ADVERLINE sur un total de 5.639.325, soit 64,17 % du capital et 68,34 % des droits de vote.

Les actions ADVERLINE ont été transférées pour un prix unitaire de 8,59 euros par action, ce qui valorise le capital émis d'ADVERLINE à 48,442 M€. Il est précisé que dans le cadre de cette transaction, Loïc DE KERDREL et Charles COSTA DE BEAUREGARD ont consenti à MEDIAPOST HOLDING SAS une garantie d'actif et de passif.

La transaction a été effectuée en deux étapes. Au cours d'une première étape, les participations des actionnaires fondateurs dans ADVERLINE ont été transférées par voie d'apport en nature à FINANCIÈRE ADVERLINE SAS et celles des actionnaires minoritaires ont été transférées par voie de cession pure et simple à FINANCIÈRE ADVERLINE SAS. Au cours d'une seconde étape, les actionnaires fondateurs ont cédé à MEDIAPOST HOLDING SAS, une partie de leurs titres FINANCIÈRE ADVERLINE reçus en rémunération de leurs apports à une valorisation déterminée par transparence. À l'issue de ces opérations, MEDIAPOST HOLDING SAS détient à ce jour 86 % du capital de FINANCIÈRE ADVERLINE, le solde (14 %) étant détenu par Loïc DE KERDREL et Charles COSTA DE BEAUREGARD et FINANCIÈRE ADVERLINE détient 64,17 % du capital et 68,34 % des droits de vote d'ADVERLINE SA.

Conformément à la réglementation, FINANCIÈRE ADVERLINE déposera, au cours de l'été 2012, auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des actions ADVERLINE restant en circulation, au prix de 8,59 euros par action. Une procédure de retrait obligatoire sera mise en œuvre à l'issue de l'offre publique d'achat si les conditions sont réunies.

Le conseil d'administration d'ADVERLINE a désigné un expert indépendant, le cabinet SORGEM ÉVALUATION, situé 11, rue Leroux, 75116 Paris, représenté par Maurice NUSSENBAUM, afin de porter une appréciation sur l'équité des conditions offertes aux actionnaires d'ADVERLINE dans le cadre de l'offre publique et de l'éventuelle procédure de retrait obligatoire.

La reprise de la cotation des actions ADVERLINE sur le marché Alternext de Nyse-Euronext interviendra le 29 juin 2012.

Cette opération permet au Groupe MEDIAPOST d'intégrer des canaux digitaux supplémentaires et d'enrichir son offre e-mailing élargissant ainsi la possibilité offerte à ses clients Grands Comptes et Locaux de créer une relation annonceur/consommateur multi-canal dans la durée.

RESULTATS SEMESTRIELS 2012

Croissance du chiffre d'affaires de 7%

Résultat d'exploitation : 2,3 M€

ADVERLINE (ALADV – FR0004176337), spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet, annonce ses résultats semestriels consolidés pour le premier semestre clos au 30 juin 2012 et arrêtés lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 14 septembre 2012.

L'activité affiche une croissance de 7% et s'établit à 13 179 k€, témoignant ainsi de la capacité du groupe à maintenir son dynamisme commercial malgré un environnement économique difficile, peu propice aux investissements publicitaires.

Le résultat d'exploitation ressort quant à lui à 2 274 k€, contre 2 452 k€ sur la même période en 2011. Ce retrait de 7% fait principalement échos aux difficultés commerciales rencontrées par Vertical-Mail et ZoneAdsl au 2^{ème} trimestre 2012, dont l'activité est d'avantage exposée à la conjoncture défavorable.

<i>En k€</i>	S1 2012 Consolidé	S1 2011 Consolidé	<i>Variation</i>
<i>Normes françaises</i>			
Chiffre d'affaires	13 179	12 372	+7%
Résultat d'exploitation	2 274	2 452	-7%
<i>Marge d'exploitation</i>	<i>17,25%</i>	<i>19,82%</i>	
Résultat courant avant impôt des sociétés intégrées	2 258	2 345	- 4%
Résultat net de l'ensemble consolidé	792	802	- 1%
<i>Résultat net part du groupe*</i>	<i>802</i>	<i>435</i>	+84%
<i>Marge nette</i>	<i>6,09%</i>	<i>3,52%</i>	

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, et des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition, le résultat net part de Groupe ressort à 802 k€ contre 435 k€ au cours de la même période de 2011, soit une progression de 84%. Cette progression provient essentiellement de la hausse des produits financiers et de la diminution des amortissements sur les écarts d'acquisition.

1) Bonne résilience de l'activité au sein de la régie Display

Malgré le départ de son 1^{er} client Seloger.com, toutefois compensé par les nouvelles signatures (Media365, Logic-Immo, les sites de Figaro Classifieds), la Régie Publicitaire Display a maintenu son niveau d'activité.

2) La croissance du pôle Édition tirée par Societe.com et Annuaire.com

Le groupe Societe.com a réalisé une excellente performance au 1^{er} semestre 2012 tant au niveau de l'audience de ses 3 sites, annuaire.com, dirigeant.com et societe.com que de son chiffre d'affaires.

Avec une audience cumulée de près de 3 millions de visiteurs uniques/mois (Source : médiamétrie//Netratings - juin 2012) les sites du groupe Societe.com progressent de 42% sur un an et confortent la position du groupe "Societe" en tant que marque leader des sites B2B.

Cette forte croissance est issue de l'ensemble des produits historiques du site societe.com ainsi que du succès d'annuaire.com et de dirigeant.com.

L'activité de ZoneAdsl est en recul au 1^{er} semestre en raison de la rupture d'un contrat avec l'un de ses call-centers avec lequel elle réalisait une part significative de son chiffre d'affaires. Les récentes ouvertures de call-centers devraient permettre de renouer rapidement avec le niveau d'activité historique.

3) Le Pôle Micropaïement

Optelo a enregistré une forte progression de son chiffre d'affaires sur un marché très concurrentiel qui reste soumis à une pression sur les marges.

Loïc de Kerdrel, Directeur Général d'Adverline déclare : *« La croissance du pôle Edition, et des activités B2B notamment, devrait se poursuivre. Notre capital Marque (avec Societe.com, Annuaire.com et Dirigeant.com), la croissance de l'audience et le lancement de produits innovants sont autant d'atouts devant asseoir notre leadership sur le segment B2B. Je reste néanmoins prudent sur les activités publicitaires du groupe pour lesquelles nous avons peu de visibilité, celles-ci restant sensibles aux décisions d'investissement des agences media pour la fin d'année. »*

A propos de ADVERLINE (www.adverline.com)

Adverline, groupe média spécialiste de la monétisation d'audience sur Internet, maîtrise 4 métiers complémentaires :

- La Régie Publicitaire : un réseau de 22,5 millions de visiteurs uniques par mois et 2,2 millions d'adresses e-mail qualifiées BtoB
- L'Édition : Societe.com et une dizaine de sites thématiques
- Le Micropaïement : une offre complète de solutions de paiement on-line
- L'hébergement à haute valeur ajoutée via sa filiale Oxeva,

Communiqué de presse du 26 Septembre 2012

**DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



initée par la société

Financière Adverline SAS

présentée par

CM=CIC Securities

Prix de l'offre : 8,59 euros par action Adverline SA

Durée de l'offre : 15 jours de négociation

Le calendrier de l'offre sera fixé par l'AMF conformément aux dispositions du Règlement général de l'AMF



Le présent communiqué, relatif au dépôt le 25 septembre 2012 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' "AMF"), pour le compte de Financière Adverline SAS, d'une offre publique d'achat simplifiée sur les actions de la société Adverline SA, est publié en application de l'article 231-16 du Règlement général de l'AMF. L'offre publique d'achat simplifiée qui sera, le cas échéant, suivie d'une procédure de retrait obligatoire et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

I PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2°, 234-2 et 235-2 du Règlement général de l'AMF, la société Financière Adverline, société par actions simplifiée de droit français au capital de 32.283.603 euros, immatriculée sous le numéro 751 703 182 RCS Nanterre, dont le siège social est sis 9 boulevard du Général de Gaulle, 92120 Montrouge ("**Financière Adverline**" ou l'"**Initiateur**"), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Adverline, société anonyme de droit français au capital de 1.413.717 euros, immatriculée sous le numéro 428 723 266 RCS Paris, dont le siège social est sis 5 rue de la Terrasse, 75017 Paris ("**Adverline**" ou la "**Société**"), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'"**Offre**") la totalité des actions de la Société (les "**Actions Adverline**") non détenues par l'Initiateur admises aux négociations sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris sous le code ISIN FR0004176337 émises ou susceptibles d'être émises jusqu'à la clôture de l'Offre à un prix de 8,59 euros par action.

L'Offre fait suite à (i) l'apport à Financière Adverline, le 26 juin 2012, par les associés fondateurs d'Adverline, (les "**Associés Fondateurs**") et leur famille (ensemble avec les Associés Fondateurs, le "**Groupe Familial**") de la totalité de leurs Actions Adverline, (ii) l'apport par les Associés Fondateurs, le 26 juin 2012, des parts sociales de leur holding commune CKFD (société à responsabilité limitée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Galvani, 75017 Paris, 449 350 529 RCS Paris) détentrice d'Actions Adverline, (iii) la cession, le 26 juin 2012, par le Groupe Familial du contrôle de Financière Adverline à Mediapost Holding (le "**Groupe Mediapost**") et (iv) l'acquisition par Financière Adverline, le 26 juin 2012, d'Actions Adverline détenues par certains actionnaires minoritaires.

Financière Adverline, qui a été constituée à cet effet par les Associés Fondateurs, a donc acquis, directement et indirectement, le 26 juin 2012, un total de 3.618.914 Actions Adverline, représentant 64,17 % du capital et 68,34 % des droits de vote d'Adverline (le "**Bloc de Contrôle**"). L'Offre revêt donc un caractère obligatoire en application des articles 234-2 et 235-2 du Règlement général de l'AMF.

L'Offre vise la totalité des Actions Adverline en circulation et non détenues directement ou indirectement par Financière Adverline à la date de dépôt de l'Offre, soit à la connaissance de l'Initiateur un maximum de 1.972.981 actions.

Motifs de l'opération

Expert de la monétisation des audiences en ligne, Adverline propose un ensemble de métiers complémentaires par rapport à ceux exercés par le Groupe Mediapost : régie publicitaire Internet, micro-paiement, publishing, hébergement de sites web et e-mailing BtoB. L'acquisition d'Adverline représente une opportunité pour le Groupe Mediapost d'intégrer des canaux digitaux supplémentaires et d'enrichir son offre e-mailing.

Intentions de l'Initiateur pour les douze mois à venir

Stratégie, politique commerciale, industrielle et financière

Le Groupe Mediapost via Financière Adverline s'est engagé à fournir à la Société les moyens nécessaires et notamment financiers pour lui permettre de réaliser son potentiel de développement.

L'acquisition d'Adverline permet au Groupe Mediapost de déployer sa stratégie sur quatre axes principaux : (i) la création d'une offre multi-canal innovante, (ii) l'amélioration des capacités de ciblage comportemental des campagnes publicitaires, (iii) l'amélioration du développement des offres d'Adverline sur le marché local des TPE et PME et (iv) le renforcement de l'activité data du Groupe Mediapost.

Composition des organes sociaux et direction d'Adverline

La composition du conseil d'administration d'Adverline a été modifiée le 26 juin 2012 par la nomination en qualité d'administrateur par cooptation de Madame Nathalie Andrieux en remplacement de Monsieur David Hoppenot, de Monsieur Hugues Hansen en remplacement de Monsieur Guillaume Foillard et de Monsieur Sébastien Caron en remplacement de Monsieur Charles Costa de Beauregard.

Par ailleurs, au cours de cette réunion et à la suite de la démission de Monsieur Loïc Audren de Kerdrel de ses fonctions de président-directeur général, les administrateurs ont nommé (i) Madame Nathalie Andrieux en qualité de nouvelle présidente du conseil d'administration et (ii) Monsieur Loïc Audren de Kerdrel en qualité de directeur général.

Orientation en matière d'emploi

La politique de ressources humaines et la gestion des effectifs d'Adverline ne se trouveront pas modifiées du fait de l'Offre.

L'Initiateur n'anticipe donc pas de changements au sein des effectifs d'Adverline ou dans la politique d'emploi ou de ressources humaines d'Adverline.

Absence de perspective de fusion

L'Initiateur n'envisage pas de fusionner avec Adverline.

Politique de distribution de dividendes

Il est dans l'intention de l'Initiateur de mettre en œuvre une politique de distribution conforme à la capacité distributive d'Adverline et de ses filiales, à leur situation de trésorerie et à leurs capacités de financement.

Retrait obligatoire

En application des articles 237-14 à 237-19 du Règlement général de l'AMF, Financière Adverline se réserve la faculté de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les actions non présentées par les actionnaires minoritaires de la Société ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, moyennant indemnisation de ces derniers.

Dans ces circonstances, Adverline a procédé, en application de l'article 261-1 du Règlement général de l'AMF, à la désignation, le 26 juin 2012, du cabinet SORGEM Evaluation, situé 11, rue Leroux, 75116 Paris, représenté par Monsieur Maurice Nussenbaum, en tant qu'expert indépendant (l' "**Expert Indépendant**").

Radiation des Actions Adverline du marché Alternext de NYSE-Euronext Paris

L'Initiateur se réserve le droit, à défaut de mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire visée ci-dessus, de demander à NYSE-Euronext Paris la radiation des Actions Adverline du marché Alternext NYSE-Euronext Paris.

Intérêt de l'opération pour l'Initiateur, Adverline et ses actionnaires

Financière Adverline et ses actionnaires considèrent que les activités d'Adverline complèteront de manière efficace les activités du Groupe Mediapost et qu'Adverline est un partenaire à fort potentiel pour le développement futur du Groupe Mediapost. Cette opération permet en effet d'intégrer des canaux digitaux supplémentaires et d'enrichir son offre e-mailing élargissant ainsi la possibilité offerte à ses clients Grands Comptes et Locaux de créer une relation annonceur/consommateur multi-canal dans la durée.

L'Initiateur propose, en outre, aux actionnaires minoritaires d'Adverline qui apporteraient leurs Actions Adverline à l'Offre une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation à un prix attractif au regard d'une valorisation multicritères d'Adverline.

Accords susceptibles d'avoir une influence significative sur l'Offre

Pacte d'Associés

Un pacte d'Associés a été conclu le 26 juin 2012 entre (i) Messieurs Loïc Audren de Kerdrel, Charles Costa de Beauregard, (ii) leurs holdings personnels, les sociétés Financière du Douron, et CCB Conseils et (iii) Mediapost Holding pour une durée initiale de quatre ans.

Ce Pacte d'Associés a pour objet principal d'organiser les relations entre les associés de Financière Adverline, et prévoit notamment (i) les règles de gouvernance de Financière Adverline et d'Adverline, (ii) les règles applicables aux transferts des actions Financière Adverline avec l'instauration d'une inaliénabilité jusqu'au 31 mars 2016, (iii) une promesse d'achat consentie par Mediapost Holding et portant sur la totalité des actions Financière Adverline qui seront détenues par Messieurs Loïc Audren de Kerdrel et Charles Costa de Beauregard et Financière du Douron et CCB Conseils, (iv) des promesses de vente consenties par Messieurs Loïc Audren de Kerdrel et Charles Costa de Beauregard et Financière du Douron et CCB Conseils et portant sur la totalité des actions Financière Adverline qu'ils détiendront au profit de Mediapost Holding, (v) des engagements d'exclusivité, de non-concurrence et de non-sollicitation de Messieurs Loïc Audren de Kerdrel et Charles Costa de Beauregard et (vi) des engagements relatifs aux distributions de dividendes.

Convention de Garantie

Dans le cadre de l'acquisition par Mediapost Holding d'actions Financière Adverline auprès du Groupe Familial et de Financière du Douron et CCB Conseils, Mediapost Holding a souhaité que les Associés Fondateurs et Financière du Douron et CCB Conseils lui garantissent l'exactitude de certaines informations sur leur situation et la situation de Financière Adverline, de CKFD, d'Adverline et de ses filiales. Les Associés Fondateurs, Financière du Douron et CCB Conseils, en qualité de garants, d'une part et Mediapost Holding, en qualité de bénéficiaire, d'autre part, ont donc conclu, le 26 juin 2012, une convention de garantie d'actif et de passif.

Contrats de liquidité avec les bénéficiaires d'actions gratuites en période de conservation et/ou d'acquisition

Dans la perspective du retrait obligatoire à la suite de l'Offre, l'Initiateur a fait adhérer certains attributaires d'actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation à un contrat de liquidité instaurant des promesses d'achat et de vente croisées avec un prix par action gratuite déterminé par un tiers arbitre agissant en vertu de l'article 1592 du code civil (i) sur la base d'une approche multi-critères se référant aux méthodes objectives pratiquées en cas de cession d'actifs visées à l'article L. 433-4 du code monétaire et financier et (ii) en cohérence avec le prix de l'Offre.

Ainsi, ces actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation sont assimilées, conformément aux articles L. 233-9, 4° du code de commerce et 223-11 du Règlement général de l'AMF, aux Actions Adverline déjà détenues par l'Initiateur puisque ce dernier peut les acquérir à sa seule initiative.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de réalisation d'un retrait obligatoire et/ou en cas de radiation de la cote des Actions Adverline, l'Initiateur et la Société proposeront aux attributaires d'actions attribuées gratuitement qui sont en période d'acquisition un mécanisme de liquidité équivalent aux contrats de liquidité décrits ci-dessus et proposés aux attributaires d'actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation.

1 CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

Modalités de l'Offre

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, CM-CIC Securities, agissant pour le compte de l'Initiateur a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 25 septembre 2012. L'Initiateur s'engage irrévocablement à acquérir auprès des actionnaires d'Adverline les Actions Adverline qui lui seront présentées dans le cadre de la présente Offre, au prix de 8,59 euros par action, pendant une période de quinze (15) jours de négociation.

Conformément à l'article 233-1 du Règlement général de l'AMF, l'Offre sera faite en application de la procédure simplifiée.

CM-CIC Securities, en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et le calendrier de l'Offre, et NYSE-Euronext publiera un avis rappelant la teneur de l'Offre et précisant le calendrier et les modalités de sa réalisation.

Titres visés par l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues directement ou indirectement par Financière Adverline qu'elles soient existantes ou susceptibles d'être émises jusqu'à la clôture de l'Offre, à l'exclusion des actions auto-détenues par Adverline qui s'est engagée à ne pas les apporter à l'Offre, de certaines actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation et dont les attributaires ont signé un contrat de liquidité et de l'ensemble des actions attribuées gratuitement qui sont en période d'acquisition. A la connaissance de l'Initiateur et sur la base d'un capital social de la Société à la date de l'ouverture de l'Offre, cela représente un maximum de 1.972.981 Actions Adverline.

Ainsi, l'Offre ne porte pas sur (i) les 7.130 actions auto-détenues par Adverline, (ii) les 88.000 actions attribuées gratuitement qui sont en période d'acquisition et (iii) les 55.843 (sur 88.155) actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation et dont les attributaires ont adhéré à un contrat de liquidité.

Calendrier indicatif de l'Offre

25 septembre 2012	Dépôt du projet d'Offre auprès de l'AMF
25 septembre 2012	Dépôt du projet de note en réponse auprès de l'AMF, incluant le rapport de l'Expert Indépendant
16 octobre 2012	Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF et visa de la note en réponse
16 octobre 2012	Mise à disposition du public et mise sur le site internet de l'AMF (i) de la note d'information de l'Initiateur et de la note en réponse d'Adverline visées par l'AMF et (ii) des documents "Autres informations" relatifs aux caractéristiques juridiques, comptables et financières de l'Initiateur et d'Adverline
18 octobre 2012	Ouverture de l'Offre
7 novembre 2012	Clôture de l'Offre
13 novembre 2012	Annonce du résultat de l'Offre par un avis de l'AMF

2 MODE DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Le montant de l'Offre est de 16.947.906,79 euros correspondant à l'acquisition d'un maximum de 1.972.981 Actions Adverline susceptibles d'être apportées à l'Offre au prix unitaire de 8,59 euros sera intégralement financé par l'Initiateur par le biais de l'avance en compte courant consentie par Mediapost Holding.

3 SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DU PRIX D'OFFRE DE L'ACTION

Méthodes retenues	Cours / Valorisation induite (en euros)	Prime/ (Décote) induite de l'Offre
Méthodes retenues à titre principal		
Transaction majoritaire	8,59	0,0%
Augmentation de capital (2011)	7,61	+12,9%
Analyse des cours de bourse avant annonce jusqu'au 27 avril		
Dernier cours 27 avril 2012	6,05	+42,0%
Cours moyen pondéré (1 mois)	5,70	+50,7%
Cours moyen pondéré (3 mois)	5,45	+57,5%
Cours moyen pondéré (6 mois)	5,06	+69,7%
Cours moyen pondéré (12 mois)	5,22	+64,5%
Cours plus haut sur 12 mois	7,99	+7,5%
Cours plus bas sur 12 mois	4,00	+114,8%
Moyenne	5,64	+52,3%
Actualisation des flux de trésorerie futurs (fourchette min / moyenne / max)		
Période 2012-2016	7,20 / 7,66 / 8,16	+5,3% / +12,1% / +19,2%
Méthode retenue à titre de recoupement		
Multiples des sociétés cotées (fourchette min / moyenne / max)		
VE/EBITDA et VE/EBIT	4,89/ 5,51 / 6,41	+34,0% / +55,9% / +75,7%

Source : Société, Factset, estimations Département Corporate de CM-CIC Securities

L'Offre est faite exclusivement en France. Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet dans certains pays d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Des exemplaires du projet de note d'information sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.gouv.fr) et, sans frais sur simple demande auprès de CM-CIC Securities, Département Corporate, 6, avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

Communiqué de presse du 26 septembre 2012

**COMMUNIQUÉ RELATIF AU DÉPÔT D'UN PROJET DE NOTE EN RÉPONSE À L'OFFRE
PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE**

VISANT LES ACTIONS DE



initiée par la société

Financière Adverline SAS

présentée par

CM=CIC Securities



AVIS IMPORTANT

Un projet de note en réponse a été établi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 25 septembre 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF.

Le présent communiqué a été établi par Adverline et est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général de l'AMF.

L'offre publique d'achat simplifiée, le projet de note d'information de la société Financière Adverline ainsi que le projet de note en réponse de la société Adverline, restent soumis à l'examen de l'AMF.

1. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

En application du titre III du livre II et, plus particulièrement, des articles 234-2, 235-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Financière Adverline, société par actions simplifiée au capital de 32.283.603 euros, dont le siège social est situé 9 boulevard du Général de Gaulle – 92 120 Montrouge et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 751 703 182 ("Financière Adverline "ou l' "Initiateur "), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Adverline, société anonyme au capital de 1.413.717 euros dont le siège social est situé 5, rue de la Terrasse 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 428 723 266 ("Adverline" ou la "Société"), d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l' "Offre ") la totalité des actions de la Société non détenues par l'Initiateur (à l'exclusion des actions de la Société visées ci-dessous) admises aux négociations sur le marché Alternext Paris de NYSE Euronext ("NYSE Euronext ") sous le code ISIN FR 0004176337 mnémonique ALADV , émises ou susceptibles d'être émises et cédées jusqu'à la clôture de l'Offre (les "Actions "), à un prix de 8,59 euros par Action (le "Prix de l'Offre ") .

L'Offre vise la totalité des Actions Adverline en circulation et non détenues directement ou indirectement par Financière Adverline à la date de dépôt du projet de note en réponse, soit à la connaissance de l'Initiateur un maximum de 1.972.981 actions.

Toutefois, l'Offre ne porte pas sur (i) les 7.130 actions auto-détenues par Adverline, (ii) les 88.000 actions attribuées gratuitement qui sont en période d'acquisition et (iii) les 55.843 (sur 88.155) actions attribuées gratuitement qui sont en période de conservation et dont les attributaires ont conclu un contrat de liquidité avec l'Initiateur .

Conformément aux articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, l'Offre est réalisée selon la procédure simplifiée.

L'Offre est présentée par CM-CIC Securities qui garantit, en application des dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur.

L'Initiateur a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société, si les actions de la Société non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires ne représentent pas plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

2. AVIS MOTIVÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ADVERLINE

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF, les membres du Conseil d'administration de la Société se sont réunis le 17 septembre 2012, sur convocation faite conformément aux statuts de la Société, afin d'examiner le projet d'Offre. L'ensemble des membres du Conseil étaient présents ou représentés. Les débats et le vote sur l'avis motivé du Conseil d'administration se sont tenus sous la présidence de Madame Nathalie Andrieux, en qualité de Présidente du Conseil d'administration.

".../... Le Conseil d'administration connaissance prise (i) des termes de l'Offre, (ii) des motifs et des intentions de l'Initiateur, et (iii) des éléments de valorisation indiqués dans la synthèse préparée par CM-CIC Securities et dans le rapport de l'Expert Indépendant, après en avoir délibéré, estime, à l'unanimité, que l'Offre est réalisée dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés, et qu'elle constitue une opportunité de cession satisfaisante pour les actionnaires souhaitant bénéficier d'une liquidité immédiate. En conséquence, les membres du Conseil d'administration recommandent, à l'unanimité, aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions Adverline à l'Offre.

La Présidente indique par ailleurs au Conseil d'Administration qu'à la date de la présente réunion, la Société détient 7.130 Actions Adverline en auto-détention, ce qui représente 0,1 % de son capital social. Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise, en tant que de besoin, à l'unanimité, la Société à ne pas apporter ces 7.130 actions Adverline à l'Offre. .../... "

3. RAPPORT DE L'EXPERT INDÉPENDANT

Le Conseil d'administration de la Société avait désigné dans sa réunion du 26 juin 2012 le cabinet Sorgem Evaluation en qualité d'Expert Indépendant, représenté par Monsieur Maurice Nussenbaum.

Les conclusions de l'expert indépendant sur l'Offre sont les suivantes :

« .../... 1. Conclusion sur le caractère équitable de l'Offre

L'Initiateur va lancer une offre publique d'achat simplifiée sur la Société, qui revêt un caractère obligatoire en application des articles 234-2 et 235-2 du Règlement Général de l'AMF.

Dans ce cadre, nous considérons que le prix de 8,59 € proposé dans le cadre de l'Offre est équitable dans la mesure où il correspond au prix payé par l'Initiateur aux Fondateurs et pour le Bloc complémentaire, et que l'analyse des clauses des accords signés entre les Fondateurs, Financière Adverline et Mediapost ne fait pas apparaître d'avantages financiers pour les Fondateurs par rapport aux autres actionnaires.

Par ailleurs, l'Offre est également équitable pour les porteurs d'actions gratuites dès lors qu'ils bénéficient d'un contrat de liquidité.

2. Conclusion sur le caractère équitable d'un éventuel retrait obligatoire

Dans le cas où l'Initiateur viendrait à détenir à l'issue de l'Offre au moins 95 % du capital et des droits de vote, il mettra en œuvre une procédure de retrait obligatoire.

L'Opération a été le résultat d'un processus d'enchère concurrentiel aux termes duquel les Fondateurs ont cherché à valoriser leur participation dans la Société tant vis-à-vis d'investisseurs financiers que d'acquéreurs industriels, susceptibles d'extérioriser des synergies, et ont obtenu un prix de 8,59 € par action de la Société.

Par ailleurs, comme nous venons de le noter, les accords annexes signés par les Fondateurs ne font pas apparaître qu'ils auraient bénéficié d'avantage financier par rapport aux autres actionnaires.

En principe, ce prix de 8,59 € reflète donc la valeur intrinsèque de la Société majorée du supplément de valorisation qu'un industriel est susceptible de proposer compte tenu des synergies qu'il attend.

Cette hypothèse est validée par le fait que ce prix de 8,59 € est supérieur aux résultats obtenus dans le cadre d'une méthode multicritères :

- la prime offerte est comprise entre 1% et 16% par rapport aux résultats obtenus par la méthode des DCF appliqué au plan d'affaires ambitieux réalisé par les Fondateurs dans le cadre du processus de cession ;*
- la prime offerte est comprise entre 58% et 80% par rapport aux résultats obtenus par la méthode des comparables ;*
- la prime offerte est comprise entre 42% et 70% par rapport à la référence du cours de bourse ;*
- la prime offerte est de 13% par rapport à la référence à l'augmentation de capital réservée effectuée en septembre 2011.*

Nous estimons également que l'éventuel retrait obligatoire est équitable pour les porteurs d'actions gratuites compte tenu des caractéristiques du contrat de liquidité qui leur a été proposé.

Nous estimons donc que le prix de 8,59 € est équitable pour les actionnaires minoritaires dans le cas éventuel d'un retrait obligatoire..../... »

4. MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS RELATIFS À L'OFFRE ET CONTACT INVESTISSEURS

Le projet de note en réponse est disponible sur les sites internet d'Adverline (<http://www.adverline.com>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de : ADVERLINE, 5, rue de la Terrasse-75017 PARIS, à l'attention de Monsieur Charles Costa de Beauregard ou auprès de CM-CIC Securities, Département Corporate, 6, avenue de Provence, 75441 Paris Cedex 09.

5. CONTACT INVESTISSEURS

Monsieur Charles Costa de Beauregard

Directrice Général Délégué d'Adverline

Téléphone : +33 44 92 35 52

E-mail : c.costa@adverline.com

4.4 PROCÉDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRE OU ARBITRALES

4.4.1 Procédures au 31 décembre 2011.

Le groupe ADVERLINE avait un montant de litiges déclarés de 638 676 € au 31 décembre 2011, ce qui représentait environ 2,50 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 décembre 2011.

Ce montant comprenait 96 511 € de litiges liés à des clients douteux.

Ces litiges pour lesquels le groupe ADVERLINE est en défense et les créances afférentes aux clients douteux étaient provisionnées à hauteur globalement de 307 K€ au 31 décembre 2011.

En plus des litiges susvisés, il existe une procédure en demande actuellement pendante en appel à l'encontre du précédent actionnaire majoritaire de la société KP Média aux termes de laquelle, ADVERLINE réclame un montant en principal de 1 200 000 € au titre de la surestimation de la valeur des actions KP Média.

La participation KP Média a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de titres au 31 décembre 2011 (cf – note 1.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2011).

En outre la filiale d' ADVERLINE, SOCIETE.COM, a initié une procédure en demande, actuellement pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Paris contre les sociétés ALLOFINANCES et Euroland en vue du versement global d'une somme de 358 000 € du fait d'extractions de données non autorisées par Société.com

Le montant du préjudice a été facturé aux sociétés ALLOFINANCES et Euroland mais le produit de cette demande a été neutralisé comptablement par un produit constaté d'avance.

4.4.2 Procédures au 30 Juin 2012

Au 30 Juin 2012, le groupe ADVERLINE avait un montant de litiges déclarés de 658 937 €, soit 2,57 % de son chiffre d'affaires annuel consolidé au 31 décembre 2011.

Ce montant comprend 115 771 € de litiges liés à des clients douteux.

Ces litiges pour lesquels le groupe ADVERLINE est en défense et les créances afférentes aux clients douteux étaient provisionnés à hauteur globalement de 326 066 € au 30 Juin 2012.

Tous ces litiges, tant au 31 décembre 2011 qu'au 30 Juin 2012 sont afférents aux sociétés ADVERLINE, KP Média, M&Co et SOCIETE.COM.

A la connaissance de la Société, pour une période couvrant les douze derniers mois, il n'existe, à la date du dépôt du présent document, aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

4.5 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

En outre, il n'y a pas de fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de l'émetteur et/ou du groupe depuis les douze derniers mois.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le niveau d'activité du groupe pour le second semestre 2012 sera comparable aux résultats enregistrés au cours du premier semestre 2012. Néanmoins, compte tenu de la conjoncture difficile de 2012, le groupe a peu de visibilité sur les intentions des agences media d'ici à la fin de l'exercice en cours.

6. PRÉSENTATION ET INFORMATION FINANCIÈRE SUR LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL

EXTRAIT DE L'ARTICLE 4.4 DE LA NOTE EN RÉPONSE "ACCORDS AUXQUELS ADVERLINE EST PARTIE".

"...../.....Le Groupe Mediapost via Financière Adverline s'est engagé à fournir à la Société les moyens nécessaires et notamment financiers pour lui permettre de réaliser son potentiel de développement.

Or, l'activité d'e-mailing de Vertical Mail (filiale d'Adverline) étant déjà exercée au sein du Groupe Mediapost, Mediapost Holding et les associés fondateurs d'Adverline sont convenus de l'intérêt de rapprocher leurs activités. A cet effet, et à la suite de l'exercice par Adverline de l'option d'achat qu'elle détenait sur la participation minoritaire de Vertical Mail, Adverline a consenti une promesse de vente au profit de Mediapost Holding portant sur l'intégralité des actions Vertical Mail.

Aux termes de cette promesse, Adverline s'est engagée à céder l'intégralité des actions Vertical Mail à Mediapost Holding pour un prix déterminé par application mutatis mutandis des méthodes de détermination du prix des actions Adverline retenues à l'occasion de l'acquisition par Financière Adverline du bloc de contrôle effectué le 26 juin dernier (soit une valeur d'entreprise calculée sur la base du même multiple de "Valeur d'entreprise / EBIT 2011")./....."

6.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL

6.1.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

6.1.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est : « VERTICAL MAIL ».

6.1.1.2 Forme juridique, nationalité, siège social

La Société est une société par actions simplifiée de droit français au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé 5, rue de la Terrasse - 75017 PARIS.

6.1.1.3 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 408 335 933.

6.1.1.4 Constitution, durée et exercice social

La Société a été constituée le 23 juillet 1996 pour une durée de 99 ans qui expire le 23 juillet 2095.

Chaque exercice social de la Société a une durée de 12 mois, commençant le 1^{er} janvier et s'achevant le 31 décembre de l'année concernée.

6.1.1.5 Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- la conception, la fabrication, l'adaptation, le développement, la promotion et la commercialisation d'opérations de communication sur tous types de supports, et notamment sur supports électroniques et informatiques ;
- la société se réserve également la possibilité d'engager toutes opérations de commercialisation, de formation ou de conseil sur des produits électroniques et informatiques ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titre ou droits sociaux, de fusion d'alliance, de société en participation, de groupement d'intérêt économique ou de prise en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

6.2 REPARTITION DU CAPITAL ET GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL

6.2.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL

La société VERTICAL MAIL a un capital social de 50 000 € divisé en 1 304 actions de 38,34 € de valeur nominale chacune.

Actionnaires	Capital et droits de vote ⁽¹⁾	
	Nombre	%
Société ADVERLINE	1 304	100
Total	1 304	100

(1) droits de vote théoriques calculés conformément à l'article 223-11 du règlement général de l'AMF

6.2.2 GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ VERTICAL MAIL

Par décisions de l'associée unique, de la société VERTICAL MAIL (la société ADVERLINE) en date du 26 juin 2012, la direction a été modifiée ainsi qu'il suit afin de refléter le nouvel actionnariat de la société VERTICAL MAIL.

- **Le nouveau président de la société VERTICAL MAIL est :**

La société MEDIAPOST HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 64 446 670 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 493 375 703, dont le siège social est 7-11, quai

ANDRÉ CITROËN, elle-même représentée par Madame Nathalie ANDRIEUX en sa qualité de présidente de MEDIAPOST (filiale du groupe la POSTE).

- Monsieur Jean-Michel MOULIÉ, a été désigné en qualité de directeur général en remplacement de Monsieur Alain CORBAN, dont le mandat de directeur général arrivait à expiration le 30 septembre 2012.

6.3 RAPPEL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

VERTICAL MAIL est une agence spécialisée en Marketing Direct Electronique, créée en 1996 et filiale du Groupe ADVERLINE, VERTICAL MAIL est un acteur majeur du marché du Marketing et de l'Internet Business to Business.

L'agence propose une gamme complète de solutions de prospection et de fidélisation par email et par voie postale :

L'agence organise des « campagnes en full service » et des « campagnes en self service » :

- **campagnes en full service** : e-mailing de conquête, invitations, e-Newsletters, enquêtes en ligne.. L'agence prend en charge la campagne complètement avec : la création-Conception / Développement technique / Plan Fichier / Routage et reporting ;
- **campagnes en Self Service** : plateforme multi-canal de fidélisation (Selfmail), e-mail marketing BtoB (Mailexpert.com), location de fichiers postaux (Fichierspro.com).

L'agence a également une activité de **Pôle Data** : fichiers emails BtoB France et monde, Fichiers postaux, enrichissement de données.

Parallèlement, l'agence gère et exploite les sites www.salons-online.com et www.toutelaformation.com.

Elle compte un effectif de 18 personnes.

Ses principales références clients parmi ses 130 clients actifs sont :

SIEMENS IADT, HP, AMERICAN EXPRESS, SFR, LE FIGARO, CORIOLIS TELECOM, HEC PARIS, TÉLÉLANGUE, AIR FRANCE, ELEGIA, ACCOR, SOLIDWORKS, SAP, BUREAU VAN DIJK, CHÈQUE DÉJEUNER, SODEXO PRESTIGE, SUISSE CONVENTION BUREAU, etc.

6.4 INFORMATION FINANCIÈRE ANNUELLE 2011

6.4.1 COMPTES ANNUELS 2011

Présentation des informations financières sélectionnées pour les exercices 2011 et 2010 : bilan et compte de résultat.

Compte de résultat :

€	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	5 010 K€	4 958 K€
Var. %	+1%	-
Résultat d'exploitation	2 323 K€	2 031 K€
% du CA	+46,3%	+ 40,9%
Résultat courant avant impôts	2 337 K€	2 040 K€
Résultat net	1 554 K€	1 482 K€

Bilan :

€	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations	338 K€	333 K€
Capitaux propres	1 573 K€	1 606 K€
Trésorerie	1 229 K€	1 270 K€
Total actif et passif	2 654 K€	2 520 K€

Tableaux de flux :

€	31/12/2011	31/12/2010
Flux générés par l'activité	1 622 K€	1 721 K€
Flux net d'investissement	- 125 K€	-149 K€
Flux net financier	- 1 562 K€	- 1562 K€
Variation de trésorerie	- 65 K€	- 9 K€

6.4.2 RÉSUMÉ SUR L'ACTIVITÉ EN 2011

Le chiffre d'affaires de la société VERTICAL MAIL est en légère croissance sur l'année 2011, la rentabilité s'est encore améliorée avec une augmentation de près de 15% du résultat de l'exercice.

Le projet MailExpert est finalisé et est maintenant en ligne, une nouvelle version est prévue pour courant 2012.

Le siège social a été transféré dans les mêmes locaux que ceux d'ADVERLINE, associé unique depuis le 26 juin 2012. Les synergies entre les deux sociétés devraient être mises en place au cours des années 2012 et 2013.

6.4.3 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE VERTICAL MAIL DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2011

L'activité a été soutenue au 1^{er} trimestre 2012 mais a quelque peu fléchi depuis le mois d'avril 2012. Les vacances scolaires qui se sont étalées sur la totalité du mois d'avril puis l'enchaînement de l'élection présidentielle et des ponts du mois de mai ont entraîné un attentisme des annonceurs. Des opérations ont donc été décalées ou annulées.

D'autre part, pour différentes raisons d'organisation, les synergies prévues avec le groupe ADVERLINE n'ont pas encore été mises en place.

Les rendements obtenus durant ce semestre par l'e-mailing sont en recul, ce tassement est dû à la crise économique, car les résultats de la société sont tributaires du marché et de ses besoins en termes de demandes d'informations sur les produits et services.

Compte de résultat :

€	30/06/2012	30/06/2011
Chiffre d'affaires	2 493 K€	2 827 K€
Var. %	- 11,83%	-
Résultat d'exploitation	1 086 K€	1 429 K€
% du CA	+ 43, 55%	+ 50,55%
Résultat courant avant impôts	1 088 K€	1 431 K€
Résultat net	724 K€	952 K€

Bilan :

€	30/06/2012	30/06/2011
Immobilisations	290 K€	278 K€
Capitaux propres	1 696 K€	1 923 K€
Trésorerie	987 K€	1 522 K€
Total actif et passif	2 409 K€	2 956 K€

6.5 PROCÉDURES GOUVERNEMENTALES, JUDICIAIRE OU ARBITRALES

NÉANT